

Compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni jeudi 7 octobre 2021 en session ordinaire.

1) Délibération de souscription d'un emprunt pour le budget eau

Pour financer la part restante à charge des travaux, le conseil a pris à l'unanimité la décision de souscrire un emprunt de 60 000 € (nouvel emprunt 40 000 € et 20 000 € permettant de rembourser l'emprunt déjà existant sur le budget eau souscrit en 2013)

3 propositions de crédit ont été reçues, la Caisse d'Épargne a fait l'offre la plus intéressante : taux fixe 0.89% sur une durée de 15 ans

2) Décision modificative n° 1 du budget eau

En raison de la souscription d'un emprunt sur le budget eau, du refinancement de l'emprunt n° 4319871, et de l'attribution de subventions, il convient de procéder aux virements de crédits suivants
En dépenses fonctionnement :

- c/ 627 + 60 € règlement des frais de dossier du nouvel emprunt
- c/ 66111 intérêts de l'année 2021 de l'ancien emprunt + 589.79 €
- c/ 6688 règlement des pénalités de refinancement ancien emprunt et 500 € pour ajuster l'équilibre dépenses et recettes + 3 052.85 €
- c/ 622 + 1 297.36 € pour ajuster l'équilibre dépenses/recettes

En recettes de fonctionnement :

- c/ 704 droit de raccordement des nouveaux abonnés + 5 000 €

En recettes d'investissement :

- c/ 131 subventions département (24 871 €) et DETR Favin (15 008 €) soit + 39 879 €
- c/ 1641 pour ajuster l'équilibre dépenses recettes – 12 431.85 €

En dépenses d'investissement :

- c/ 1641 + 17 447.15 € refinancement capital ancien emprunt
- c/ 2156 + 10 000 € pour ajuster l'équilibre dépenses recettes

Le conseil a voté à l'unanimité

3) Délibération de fixation du tarif de la redevance eau

Madame le Maire rappelle que les travaux d'adduction eau potable des hameaux Le Coin et Le Favin vont prochainement débuter.

Il convient de délibérer concernant le tarif de la redevance eau pour ces nouveaux futurs abonnés.

Madame le Maire précise qu'en l'état actuel des données financières, il convient de garder la redevance eau avec un montant de 174 €. Ultérieurement, lorsque les données budgétaires et d'amortissement permettront une meilleure visibilité, ce montant pourra être modifié par le conseil municipal lors d'une délibération.

Cette redevance eau d'un montant de 174 € s'appliquera à l'ensemble des usagers des réseaux d'eau gérés par la Commune (Liotour, Le Coin, Le Favin). Le budget eau est unique, de ce fait, par principe d'équité, cette redevance doit être identique pour tous.

5 votes pour

4) **Délibération pour la signature d'une convention de déneigement**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de renouveler la convention avec la Commune de Saint Pal de Senouire pour la mise à disposition du matériel de déneigement.

Et de réaliser une convention de déneigement avec Thibaut FOUILLIT pour la réalisation du déneigement.

5) **Destination coupes de bois 2022 section de Berbezit**

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2022, les destinations suivantes :

LA VENTE :

Forêt (dénomination)	Parcelle	Nature de la coupe	Surface à parcourir (ha)	Vente sur pied ou façonnée
Section de Berbezit, Le Coin, etc	10	IRR	3.42	Sur pied

Questions diverses

- Repas communal / Colis : cadeau en remplacement repas communal, un livre par foyer, et un livre par enfant (famille Denis et Rodier)
- Le 11 novembre : cérémonie, pot accueil nouveaux habitants
- Travaux voirie : réalisé par le chantier d'insertion de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier (devis 1 360 € TTC), rebouchage divers en attendant de refaire la route.
- ADMR La Chaise-Dieu
- Volets logement mairie et travaux rafraichissement
- Location appartement mairie
- Vente coupe de bois section Boissial pour 25 100 € septembre à la scierie du centre Marcel Esbelin